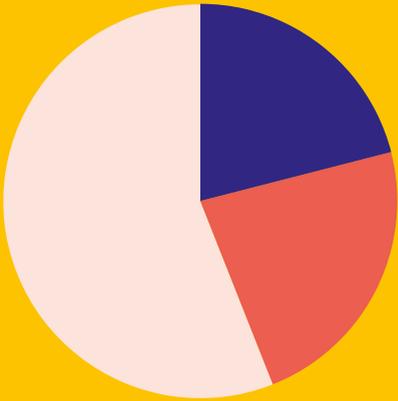
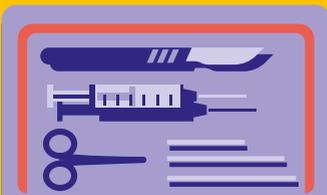
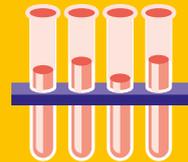
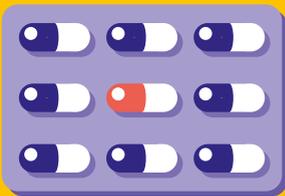


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 BOURGOGNE



2016



UNE ANNÉE 2016 AUSSI DENSE QUE COMPLEXE.

Nous avons encore enrichi notre Plan d'Actions Régional, ce qui nous a permis de financer la formation de près de 1000 agents, répartis au sein de 107 groupes, sur 41 différents thèmes. Grace à un important travail réalisé en partenariat avec l'université de Dijon, le Réseau Urgences Bourgogne et les acteurs bourguignons de la simulation en santé, nous avons très fortement progressé dans le déploiement du projet stratégique national, et notamment sur le développement de nouvelles modalités d'apprentissage, auxquelles nous croyons beaucoup.

Nous avons également œuvré au rapprochement de la Bourgogne et de la Franche Comté, dans le cadre de notre nouvelle grande région, avec l'instauration d'un bureau unique. Cette instance permettra de mener une politique commune et partagée, tenant compte de la spécificité des territoires, et renforcera l'offre de l'ANFH auprès de ses adhérents.

Les deux ponctions de 150 millions d'euros décidées par le ministère de la santé, bien qu'injustifiées et unanimement contestées par les instances paritaires de l'ANFH, doivent être l'occasion d'amener l'ensemble des acteurs à réfléchir sur l'optimisation des fonds de la formation, afin d'en assurer la totale sécurisation.

Enfin, je tiens à saluer le travail remarquable réalisé par la délégation, sans qui aucun de nos projets ne serait réalisable, ainsi que remercier l'ensemble des membres des instances régionales pour leur constante implication.

EMMANUELLE DEBRABANT
PRÉSIDENTE RÉGIONALE

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

119 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Bourgogne emploient en 2016, 35 075 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 27 établissements confient leur contribution à l'ANFH Bourgogne. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

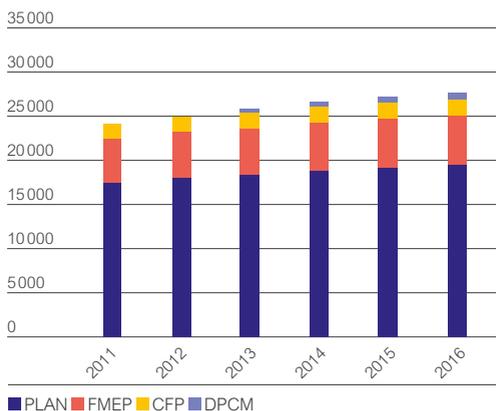
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 27 827 K€ contre 27 409 K€ en 2015, soit une augmentation de 1,5%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

122

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

97,5%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

99,4%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

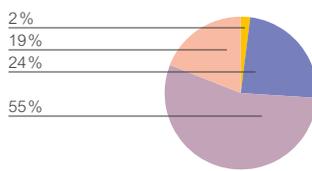
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 19542 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 55% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 770K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents.

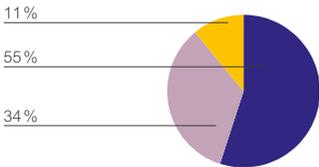
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 1000 à 4999 agents
- Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 5615K€ et 1872K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 78% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



55%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social :
Personnes âgées

- Médico-social : Personnes âgées
- Social/Médico-social : Handicap-Enfance-Famille
- Sanitaire

La délégation compte 119 établissements adhérents au Plan de formation sur 122 cotisants, soit un taux d'adhésion de 97,5%.

Le secteur sanitaire représente 34% des établissements adhérents et 83% des effectifs couverts.

27 827 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH BOURGOGNE

19 542 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

5 615 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

1 872 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

28 K€

4,8% ESAT

770 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

Encore près d'un stagiaire sur deux appartenant à la catégorie C en Bourgogne. La politique régionale est d'ailleurs prioritaire à destination de ces agents.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

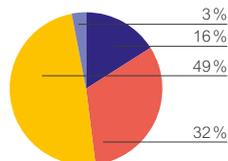
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



49%

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 49% des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1% – Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 50% en 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	496	42 922	665 963	3,4 %	193 329
TYPE 2A	16 127	210 078	5 173 863	26,1 %	221 378
TYPE 2B	2 861	46 930	1 031 948	5,2 %	113 164
TYPE 2C	19 509	246 092	5 671 501	28,6 %	388 210
TYPE 3	278	14 363	338 640	1,7 %	143 938
TYPE 4	474	376 534	6 830 667	34,4 %	6 378 009
TYPE 5	30	4 599	108 222	0,5 %	78 223
TYPE 8	17	673	12 285	0,1 %	6 914

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2c, qui représentent respectivement 34 % et 29 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



56%
ENSEIGNEMENT



9%
DÉPLACEMENT



35%
TRAITEMENTS

39 792

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

57,9%

DES AGENTS DE LA RÉGION
BOURGOGNE ONT ACCÉDÉ
À LA FORMATION EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Afin de pouvoir satisfaire les besoins exprimés par les établissements eux-mêmes, le conseil de gestion n'a pas souhaité restreindre la liste des diplômes et certificats du secteur sanitaire et social, acquis par le biais des études promotionnelles et financés dans le cadre d'un guichet unique (FMEP/FORMEP/CNSA). Le bureau a repris la liste des diplômes retenus pour le FORMEP (IBODE – IADE – Diplôme de Cadre de santé et de Puéricultrice), afin de répondre à la demande, même lorsque l'enveloppe de ce dernier était totalement épuisée, en tenant compte des reports de scolarité.

Dans un souci d'équité, le bureau a accordé prioritairement les dossiers des établissements n'ayant pas ou peu bénéficiés des fonds mutualisés sur les années antérieures. La commission a souhaité privilégier la promotion sociale des plus bas niveaux de qualification, en réservant une priorité aux agents de catégorie C. Cette politique fût reprise dans le cadre des EP présentées au titre du CFP. Dans un principe d'équité, et afin d'optimiser l'enveloppe des fonds mutualisés, le Conseil de Gestion Régional a limité à trois demandes par établissement le nombre de dossiers présentés en commission.

Il est à noter qu'une enveloppe exceptionnelle supplémentaire d'1 million € a permis à la délégation de Bourgogne de prendre en charge 100 % des dossiers présentés à la commission de juillet.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	263	273	-3,7%
DEAS	166	184	-9,8%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	63	60	5%
DEAMP	34	57	-40,4%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	33	32	3,1%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	16	18	-11,1%
DE PUÉRICULTRICE	12	13	-7,7%
BPJEPS	11	14	-21,4%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	9	9	-
DEAP	9	10	-10%
AUTRES	48	39	23,1%
TOTAL	680	725	-6,2%

En 2016, la délégation compte 680 études promotionnelles en cours de financement contre 725 en 2015, soit une évolution de -6,2%.

Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (39% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (24%). Ils enregistrent respectivement une évolution de -3,7% et de -9,8% par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	630	258
SUR LE 0,2%	50	25
TOTAL	680	283

Sur 680 études promotionnelles en cours de financement, 283 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

680

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

283

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

59,8%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

75

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

41

VAE *

51

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

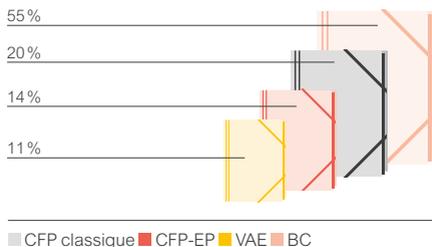
204

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



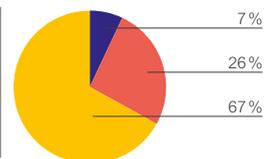
Avec 75 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 20% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

67%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (67%), suivis des agents de catégorie B (26%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel

de santé doit participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques.

Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

+1 100

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

89%

CONCERNANT LES MÉDECINS

10%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH BOURGOGNE

RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

→ **37** participants aux **2** réunions de recueil des besoins de formation (PAR 2017)

→ **26** participants au groupe de travail sur le projet université santé numérique

→ **77** participants, dont **47** médecins urgentistes au Réseau Urgences Bourgogne

→ **10** participants au groupe de travail reconversion

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

41 ACTIONS

985 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques :

- Simulation en santé : Prise en charge des victimes d'attentat et blessés de guerre.
- Accompagnement fin de vie
- Approche relationnelle et posturale face à l'agressivité
- La gestion du stress
- Prise en charge des troubles psychiatriques en EHPAD

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

10 JOURNÉES ONT RÉUNI
386 PARTICIPANTS

- 1 rencontre établissements concernant la cartographie des métiers : 24 participants
- 1 Journée des acteurs de simulation en Santé, en partenariat avec l'ABASS : 175 participants
- 1 Journée départementale sur les dispositifs individuels : 50 participants
- 1 Journée GHT Bourgogne Franche-Comté : 90 participants
- 1 Journée d'information sur l'évolution du DPC : 12 participants
- 1 lancement inter OPCA du Serious Game EHPAD'PANIC : 12 participants
- 1 Conférence d'actualité à destinations des directions : Passer de la convention tripartite aux CPOM/EPRD : 23 Directeurs et/ou leur représentant.

PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL

2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH région donne à l'ANFH trois priorités :

→ Favoriser une gestion pertinente des dispositifs et des financements de formation au niveau régional, renforcer la fluidité des parcours et l'accompagnement des agents bénéficiaires

→ Accompagner les établissements dans la conduite de projets en lien avec leur politiques RH et en faveur de l'emploi et du développement des compétences

→ Assurer le pilotage et le suivi de l'action régionale et partenariale

En 2016, l'ANFH Bourgogne a renforcé son partenariat avec le Réseau Urgences Bourgogne, a proposé une première action régionale pluriprofessionnelle et pluri-disciplinaire de simulation en santé à destination des équipes des urgences, lancé un outil de pilotage en ligne des actions territoriales de formation, offert aux EHPAD un Serious Game en santé sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer, travaillé avec les établissements et l'Université de Bourgogne autour d'un projet d'université numérique en santé, financé la première journée thématique régionale à destination des directeurs, et réfléchi avec les DRH hospitaliers sur de possibles passerelles entre public et privé dans le cadre d'un projet de reconversion, en lien avec le MEDEF21.



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/BOURGOGNE

Le site internet de l'ANFH Bourgogne permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents dans la rubrique « publications » et « nos autres sites ».



119

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH BOURGOGNE

57,9%

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

ADHÉRENTS

97,5% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 99,4% des agents
de la FPH de la région

27 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

39 792 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

75 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES)*

41 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT*

204 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

680 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

27 827 K€
COLLECTÉS EN 2016

Répartition

19 542 K€ **2,1%**
PLAN DE FORMATION

5 615 K€ **0,6%**
FMPE

1 872 K€ **0,2%**
CFP/VAE/BC

28 K€ **4,8%**
ESAT

770 K€ **0,5% OU 0,75%**
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

